



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

5 juillet 2006

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 25 février 2001 (JO du 7 juin 2001)

LACRINORM 0,2%, gel ophtalmique, tube de 10 g (CIP : 336 666-4)

Laboratoire CHAUVIN

Carbomère 980

Date de l'AMM : 2 février 1994

Motif de la demande : Renouvellement d'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Renouvellement conjoint de la spécialité :

LIPOSIC gel ophtalmique, tube de 10 g (CIP : 359 310-1)

Indications Thérapeutiques :

LACRINORM 0,2% : Traitement symptomatique du syndrome de l'œil sec.

LIPOSIC : Traitement symptomatique de la sécheresse oculaire.

Posologie : cf RCP

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans les précédents avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans l'indication de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %